



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 24

L'an deux mille vingt trois, le vingt-trois octobre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-sept octobre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc RABILLARD, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD,

Absents donnant pouvoir : Sarah RENAUD a donné pouvoir à Stéphane DENIS-LUTARD, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Yvon BRIANCEAU, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Sébastien HULIN, Pauline CAILLONNEAU

Absents : Jean-Luc BRIANCEAU, Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D23102023_ D23102023_03 : Demande de subvention auprès du Département de la Vendée pour l'Opération mixte 32 rue Clemenceau

Vu la délibération du Conseil Municipal D22052023-01 en date du 22 mai 2023, approuvant la vente du foncier à la SAS Métropolys pour portage de l'opération mixte,

Monsieur le Maire rappelle que l'opération mixte située au 32 rue Clemenceau est portée par la SAS Métropolys. Cette opération consiste à créer un logement et un commerce afin de répondre aux enjeux primordiaux du territoire lié aux logements et aux commerces. Elle permet de concourir à la dynamisation du cœur de ville et de faire du commerce un facteur d'attractivité du territoire.

Il informe qu'une aide financière départementale est possible pour ce type d'opération sur le programme « logement et aménagement des communes » pour un montant total de subvention par mandat à hauteur de 100 000€ pour les travaux et de 30 000€ pour les études.

La SAS Métropolys peut en être bénéficiaire puisqu'elle est le maître d'ouvrage de l'opération mais la commune doit solliciter la subvention du Département au profit de la SAS Métropolys.

Les montants sollicités au profit de la SAS Métropolys seront de 60 000€ pour les travaux et de 14 301€ pour les études.

Pour rappel, 40 000€ de cette enveloppe ont été attribués pour le projet d'aménagement de la liaison cyclable reliant la gare au quartier de la Chapelle des Achards (délibération n°26062023_04 du Conseil Municipal en date du 26 juin 2023).

Aussi, sur ce programme « logement et aménagement des communes », l'enveloppe communale des travaux sera entièrement consommée et il restera 15 699€ de disponible pour les études.

Monsieur le Maire indique que d'ici un an, dans le cadre de cette opération mixte, une librairie au rez-de-chaussée et un logement à l'étage devraient être construits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la demande d'aide départementale pour ce projet et ceci au profit de la SAS Métropolys en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération,
- et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter ladite aide départementale et à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

La secrétaire de Séance,

Le Maire,

Lynda PRUVOST

Michel VALLA

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 30/10/2023
Au registre

